

N° 20

Mai 2026

LA FORÊT REVÉLÉE

L'actualité de notre coopérative

Côté forêt

Futaie irrégulière, une sylviculture exigeante et engageante

Rencontre avec...

Guillaume Allys, cogérant
du Groupement Forestier
d'Arfeuille

Zoom sur

La facturation électronique,
un nouveau fonctionnement
dès le 1^{er} septembre 2026



UNISYLVA
RÉVÉLONS NOS FORÊTS

3__ Éditorial

4__ Repères

Parole de/Chiffre clé/En image/Agenda

5__ Point de vue

Vie de la coopérative..... 5

2025 : une année en demi-teinte

Note de conjoncture..... 6

1^{er} semestre 2026 : marchés du bois sous
pression, aides forestières relancées

Côté forêt..... 8

Futaie irrégulière, une sylviculture exigeante
et engageante

10__ Regards

4 questions à 10

Bertrand Servois, Président de l'UCFF

Rencontre avec 12

Guillaume Allys, cogérant du Groupement
Forestier d'Arfeuille

14__ Actualités

En bref 14

L'avenir se dessine !

Nouveau référentiel PEFC : quelles
incidences sur la récolte des menus bois ?

Zoom sur 15

La facturation électronique, un nouveau
fonctionnement dès le 1^{er} septembre 2026

16__ Mon UNISYLVA



Publication de SCA UNISYLVA — ISSN 2497-3947

Directrice de la publication : Géraldine Fournier

Assistante de publication : Clara Chopelin

Site de Marmilhat — 10 allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes

+33 (0)4 73 88 88 92

Crédits photographiques : UNISYLVA

Impression : L'Imprimeur - 63200 Mozac 



Services aux propriétaires forestiers



Promouvoir la gestion
durable de la forêt
www.pefc-france.org



Bertrand Servois
Président d'UNISYLVA

Ce n'est pas le moment de baisser les bras

La guerre en Iran, le dérèglement climatique, la pression des écologistes, l'instabilité politique du pays ... autant de raisons pour attendre et voir venir. Eh bien, non, dans ce contexte il n'est pas venu le moment de baisser les bras ! Vos forêts en ont vu d'autres, deux guerres mondiales, des tempêtes, des crises économiques ... et elles sont toujours là et comptent sur vous pour relever les défis et préparer l'avenir.

Le renouvellement : quelle que soit la nature de votre forêt, résineuse ou feuillue, votre préoccupation comme gestionnaire doit être de l'aménager de manière à assurer des revenus réguliers aux générations futures. Beaucoup de chênaies sont issues de taillis sous futaies, et progressivement converties en futaie régulière. Un objectif raisonnable serait d'en renouveler 5 à 10 % tous les 10 ans. Y sommes-nous ?

Les dépérissements : il y a toujours eu des agents destructeurs des arbres, des tempêtes et des incendies. Mais on observe une accélération des phénomènes et une augmentation des dégâts sur nos forêts. Cela nécessite d'être très vigilant pour examiner les peuplements régulièrement, et intervenir avant qu'il ne soit trop tard. Quoi de plus désolant que de constater un nombre important d'arbres morts alors qu'ils auraient pu être récoltés un ou deux ans auparavant !

Les financements : après la guerre, il y a eu le Fonds Forestier National (FFN) pour financer de nombreuses plantations,

aujourd'hui en pleine production. Il s'est arrêté à la fin des années 80. Les plans de relance sont une occasion que vous avez été nombreux à saisir. Continuez. Les guichets de France Nation Verte sont à nouveau ouverts. Votre coopérative est motivée pour vous accompagner, monter les dossiers et exécuter les travaux. Les enveloppes ne seront pas éternelles. N'attendez pas.

Faites confiance à vos techniciens et ingénieurs : UNISYLVA travaille au quotidien pour trouver des débouchés à vos bois - bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie - pour étudier et expérimenter des itinéraires respectueux de l'environnement (c'est notamment le cas avec PEFC), pour travailler avec les autorités françaises et européennes sur les textes afin de conjuguer liberté d'entreprendre et souveraineté nationale forestière.

« Vous êtes les rois du long terme, ne perdez pas de temps à repousser à plus tard. Replantez, régénérez, récoltez, ayez une forêt vivante et productive, alors ainsi vous préparerez l'avenir de vos forêts ! »

Parole de...



« Mon objectif est de sortir du schéma régulier pour proposer une forêt plus étagée, aux essences diversifiées »

Guillaume Allys, cogérant du Groupement Forestier d'Arfeuille
> L'interview est à retrouver p.12

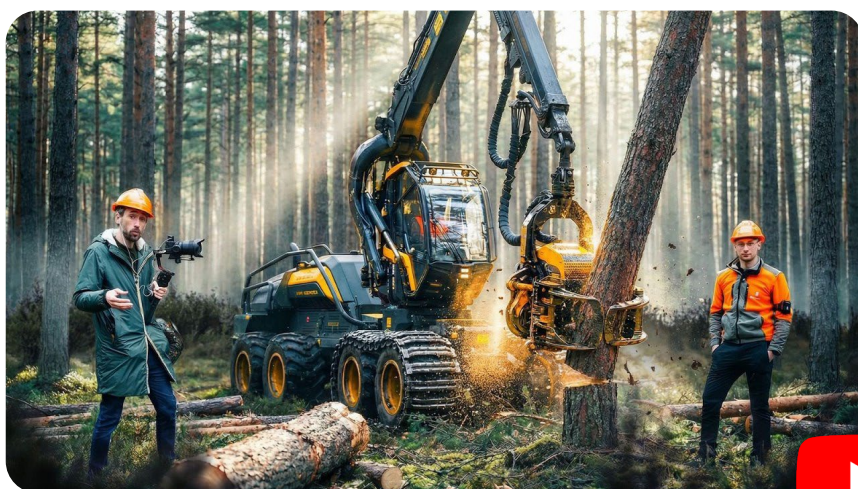
Chiffre clé

2,2 Mha

C'est la surface forestière gérée par les 12 coopératives membres de l'Union de la Coopération Forestière Française

> Questions à..... p.10

En image



Nous avons accueilli **Ludovic B**, vidéaste et créateur de contenu avec 459 000 abonnés sur YouTube pour un tournage avec **Clément Barbier**, conducteur d'abatteuse. Celui-ci a pu expliquer son métier face caméra dans le cadre de l'opération **Very Wood Métiers**, financée par France Bois Forêt et CODIFAB. L'objectif était de mettre en lumière le savoir-faire de cette profession et capturer des images authentiques et inspirantes à partager aux plus jeunes.



Nous vous invitons à visionner la vidéo sur la chaîne YouTube de Ludovic B en scannant le QR code suivant ou en allant sur ce lien :

<https://bit.ly/4dNVllt>



Agenda

Nos prochaines ventes groupées pour l'année 2026

DATE	LIEU / MODE DE VENTE	COMPOSITION DU CATALOGUE
07 mai 2026	Vente en ligne	Feuillus
11 juin 2026	Bourges (18)	Feuillus
02 juillet 2026	Saint-Vaury (23)	Résineux
17 septembre 2026	Vente en ligne	Feuillus
08 octobre 2026	Montmarault (03)	Résineux
22 octobre 2026	Vente en ligne	Feuillus
19 novembre 2026	Cheverny (41)	Feuillus
10 décembre 2026	Vente en ligne	Feuillus et résineux



Vie de la coopérative

2025 : une année en demi-teinte

L'activité de la coopérative en 2025 présente un bilan contrasté selon les domaines.

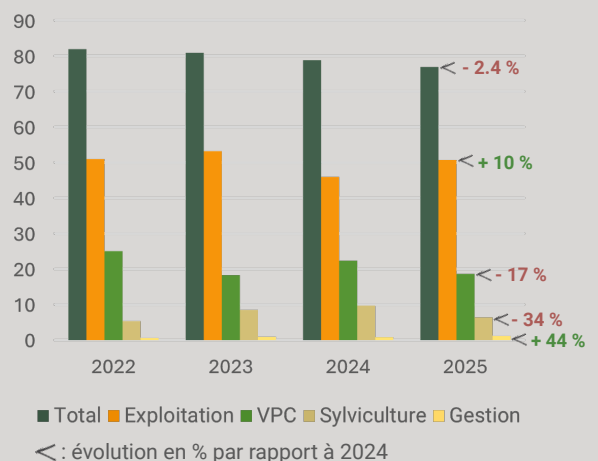
Le chiffre d'affaires total de la coopérative s'est établi à **77 269 k€** en 2025, en léger retrait (2 %) par rapport à 2024. Un résultat satisfaisant au regard de la mauvaise météo du début d'année et de la baisse des surfaces reboisées avec subvention.

Nos ventes de bois exploités ont connu un net rebond, avec un chiffre d'affaires en progression de **+ 10,4 %**. Malgré une activité ralentie au premier semestre du fait de sols encore très humides, nous avons progressé de **+ 7,6 %** en volume vendu par rapport à 2024. Les volumes récoltés ont eux augmenté de **10 %**, générant un stock fin 2025 utile pour les ventes du début d'année 2026. Dans les ventes groupées, les résultats ont été très bons en résineux, tant en volume qu'en prix, alors qu'en chêne nous avons connu une légère baisse de volume et un tassement des prix. Tous modes de ventes confondus, UNISYLVA a commercialisé **936 000 m³** de bois en 2025.

En revanche, notre activité de travaux de sylviculture a fortement baissé en 2025 (- 34 %). Cette baisse était attendue du fait de la fin des reboisements subventionnés par le plan de relance, qui avait conduit à un triplement de notre chiffre d'affaires en trois ans, entre 2021 et 2024. En 2025, ce sont **1 350 hectares** qui ont été renouvelés par UNISYLVA, par plantation ou régénération naturelle. Mis à part les reboisements, les travaux d'entretien et d'amélioration ont progressé de 6 %.

Incontestablement, les services de conseils et gestion sont le point fort de l'année 2025, avec un chiffre d'affaires record de **1 161 k€**. Nous avons réalisé 165 PSG, 115 RTG et 377 propriétaires forestiers ont adhéré à UNISYLVA en 2025. Des chiffres encourageants pour l'avenir de la coopérative et des forêts de nos adhérents.

Chiffre d'affaires total



1^{er} semestre 2026 : marchés du bois sous pression, aides forestières relancées

Les mouvements géopolitiques actuels perturbent clairement notre visibilité des marchés. Cependant, il y a probablement plus à craindre d'une hausse des coûts qu'une dégradation des marchés du bois, grand export mis à part, alors que les coûts ont été contenus depuis un an après une période d'inflation sensible.



Note de conjoncture

Les **marchés de la trituration** sont perturbés depuis quelques mois déjà par un marché mondial de la fibre assez peu demandeur et très concurrencé par certains acteurs (Amérique du Sud). En revanche, ils sont soutenus par une bonne saison pour les granulés et un besoin grandissant de matière de la part d'usines de panneaux frontalières.

Le **marché du bois de chauffage** marque un léger ralentissement au début de l'année 2026, ce qui permet une reconstitution des stocks.

La demande pour le **bois d'œuvre résineux** est soutenue (charpente, menuiserie ou emballage), bien que les industriels rencontrent de grandes difficultés à faire valoir les justes prix de leur production sur leurs marchés. Cela pourrait s'expliquer par une pression à la maîtrise des coûts exercée par l'ensemble des acteurs du bâtiment.

La demande en **bois d'œuvre feuillu** et plus précisément en chêne est très difficile à cerner. Alors que le marché des produits de la tonnellerie continue sa décroissance, certaines scieries maintiennent un niveau d'activité correct, notamment lorsqu'elles ont intégré la deuxième transformation. Les exploitants-négociants, ainsi que les scieurs spécialisés, bénéficient d'un carnet de commandes pour le grand export soutenu mais fragilisé par un contexte géopolitique instable.

Avec une offre toujours restreinte, le **marché du peuplier** se maintient pour les produits d'aménagement (contreplaqué) comme pour l'emballage (demande soutenue pour les produits d'emballage alimentaire).

Sur le terrain, le début de l'année a été marqué par des précipitations soutenues. Les sols détrempés nous ont conduits à devoir repousser nombre de travaux, aussi bien en récolte de bois qu'en plantation. Cette situation risque par ailleurs de fragiliser encore un peu plus les entreprises de travaux forestiers, nos prestataires, déjà mises à mal par deux années difficiles de l'automne 2023 au printemps 2025.

Nous pouvons nous réjouir de la réouverture le 25 février du guichet France Nation Verte pour les aides au renouvellement forestier, fermé fin 2025 faute de loi de finances. S'en étaient suivis des échanges insistants, menés par notre fédération de coopératives l'Union de la Coopération Forestière Française (UCFF) et la filière avec le Ministère de la Transition écologique. Nous avons pu repousser la révision du cahier des charges, qui risque de restreindre les critères d'éligibilité et qui devrait entrer en vigueur au 01/07/2026. Rappelons que ces subventions, prolongement du Plan de Relance et de France 2030, sont très utiles et bienvenues pour aider les propriétaires forestiers à renouveler des peuplements sinistrés, déperissants, vulnérables au changement climatique ou pauvres.



Futaie irrégulière, une sylviculture exigeante et engageante

Sous l'effet du changement climatique, la forêt française entre dans une période de profonde transition. Sécheresses à répétition, tempêtes plus fréquentes, pression accrue des ravageurs et incertitudes économiques bouleversent les schémas sylvicoles classiques. Dans ce contexte, la futaie irrégulière suscite un intérêt croissant, car elle s'appuie sur une dynamique continue de renouvellement et sur une diversification structurelle reconnue pour contribuer à la résilience des écosystèmes forestiers. Toutefois, derrière ses atouts indéniables se cachent aussi des contraintes techniques, économiques et humaines qu'il convient de bien mesurer.

La futaie irrégulière : de quoi parle-t-on exactement ?

Elle consiste à faire cohabiter, sur une même parcelle, des arbres de différents âges, diamètres et hauteurs, avec un renouvellement progressif et continu, sans coupe rase. Cette irrégularité peut s'exprimer à différentes échelles spatiales, du mélange pied à pied à des bouquets de quelques ares. Contrairement à la futaie régulière, la gestion ne s'opère pas à l'échelle d'une parcelle ou d'une sous-parcelle homogène, mais à l'échelle de l'arbre ou du groupe d'arbres. Cette approche est valable aussi bien en feuillus (chêne, hêtre) qu'en résineux (sapin, épicéa, douglas), voire en peuplements mixtes (feuillus et résineux).

Remarque : le terme de sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC) est fréquemment utilisé dans la littérature. Il désigne un mode de gestion sylvicole, tandis que la futaie irrégulière correspond à une structure de peuplement, indépendante de la méthode de gestion mise en œuvre.

Oui à l'irrégulier... mais pas partout !

L'engouement actuel pour la futaie irrégulière ne doit pas faire oublier une règle essentielle : on adapte la sylviculture au peuplement, et non l'inverse.

Toute orientation doit donc reposer sur un diagnostic préalable intégrant des caractéristiques dendrométriques (diamètre, surface terrière...), l'état sanitaire, l'âge, la qualité des bois, la présence de régénération naturelle, la desserte ainsi que des volumes mobilisables suffisants pour couvrir les coûts fixes d'exploitation et de suivi.

Dans les chênaies, trois situations principales peuvent être distinguées :

- **Peuplement irrégulier** : la gestion vise à conserver cette structure par des coupes jardinatoires régulières, avec des prélèvements dans toutes les classes de diamètre.
- **Peuplement partiellement structuré** : la présence d'au moins deux classes de diamètre, de tiges de qualité et non dépérissantes permet d'envisager une conversion progressive vers la structure irrégulière.
- **Peuplement fortement régularisé, ne présentant qu'une seule classe de diamètre, ou dégradé sur le plan sanitaire** : la conversion vers l'irrégulier devient alors délicate, voire irréaliste.

En futaie de douglas, et plus généralement en résineux, l'irrégularisation peut être envisagée sous réserve que le peuplement présente un diamètre moyen supérieur à 40 cm. En deçà de ce seuil, l'irrégularisation conduit inévitablement à des sacrifices d'exploitabilité. L'équilibre est considéré comme atteint lorsque le peuplement compte au minimum une centaine de tiges de qualité, bien réparties spatialement et distribuées sur au moins cinq ou six classes de diamètre, garantissant à la fois production et renouvellement du peuplement.

Le cœur du système : le capital sur pied et la coupe jardinatoire

En futaie irrégulière, la réussite repose avant tout sur la maîtrise du capital sur pied qui conditionne la croissance, la stabilité du peuplement et son renouvellement. L'enjeu n'est pas d'appliquer un modèle théorique, mais de rechercher un capital d'équilibre, ajusté progressivement au fil des interventions. Un capital trop élevé freine l'accroissement, ferme le couvert et limite la régénération, tandis qu'un capital insuffisant fragilise le peuplement, altère la qualité des tiges et favorise la concurrence herbacée et semi-ligneuse.

La coupe jardinatoire constitue l'outil central de cette régulation, en permettant de récolter les arbres mûrs, dépérissants ou trop concurrents, tout en améliorant les conditions de croissance des meilleurs sujets. Contrairement à une idée répandue, cette approche ne vise pas uniquement la régénération, mais bien l'optimisation durable de la production de bois de qualité. La régénération naturelle s'installe progressivement, au gré des ouvertures du couvert et peut être complétée, si nécessaire, par des enrichissements localisés, notamment pour les essences de lumière comme le douglas ou le chêne afin de préserver l'irrégularité et la continuité de la production.

Côté forêt

Des atouts reconnus...

Les avantages de la futaie irrégulière sont nombreux :

- Absence de coupe rase ;
- Production continue ;
- Meilleure valorisation des gros bois ;
- Stockage accru du carbone ;
- Protection durable des sols et de l'eau ;
- Maintien de la biodiversité ;
- Intérêt de la biodiversité ;
- Intérêt paysager et cynégétique ;
- Avantages fiscaux (la sylviculture irrégulière en équilibre de régénération bénéficie d'une réduction de 25 % de la taxe foncière).

... mais des exigences et implications fortes pour le propriétaire

En contrepartie, cette sylviculture implique :

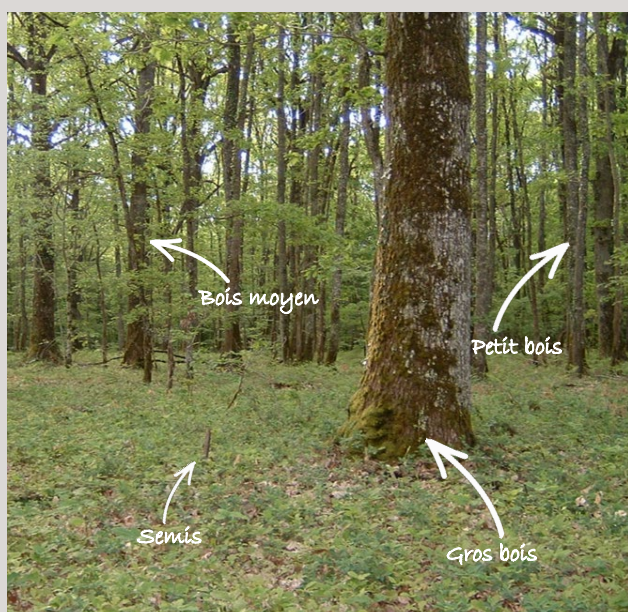
- Un suivi régulier ;
- Une implication qui dépasse souvent l'échelle d'une génération ;
- La réalisation d'inventaires périodiques ;
- Une desserte forestière adaptée ;

- Une technicité élevée lors du marquage des coupes ;
- Des coûts de gestion et d'exploitation plus importants.

Les travaux sylvicoles sont plus fréquents et spatialement dispersés. L'exploitation doit être particulièrement soignée pour préserver les semis et les sols. Les produits issus des coupes sont très variés, ce qui nécessite des surfaces suffisantes pour regrouper les volumes.

Ces exigences ont conduit UNISYLVA à mettre en place un contrat de suivi des peuplements irréguliers permettant d'accompagner l'évolution de la structure et la dynamique de régénération. Ce suivi est indispensable, car tout retard d'intervention entraîne une dérive vers la régularisation progressive du peuplement.

La futaie irrégulière n'est ni une mode ni une solution universelle. Elle repose sur une sylviculture fondée sur l'observation fine, l'adaptation des interventions et la continuité de la gestion. Lorsqu'elle est mise en œuvre dans des conditions adaptées, elle peut répondre aux enjeux de production et de résilience face au changement climatique ; appliquée de manière systématique ou inappropriée, elle comporte en revanche des risques techniques et économiques.



Conversion vers la futaie irrégulière (Centre-Val de Loire)



Douglasie en cours d'irrégularisation (Morvan)

4 questions à...

Bertrand Servois,
Président de l'UCFF

Les Coopératives Forestières

L'Union de la Coopération Forestière Française (UCFF), créée en 1995, a un rôle de représentation, de promotion et de défense des intérêts des coopératives forestières et de leurs activités auprès des pouvoirs publics, des institutions et des organisations professionnelles de la filière forêt-bois en France et en Europe.

Les adhérents de l'UCFF :



L'UCFF en quelques chiffres :


120 000
associés
coopérateurs


2 200 000
hectares
de forêts gérées


40
% du reboisement
en France


20
% de la récolte de bois
commercialisés

U..A QUE REPRÉSENTE L'UCFF ?

L'Union de la Coopération Forestière Française est au service des 12 coopératives, de leurs 120 000 coopérateurs, détenant 2,2 Mha de forêts. Organisation économique de la forêt privée, elle représente 30 % de la récolte de bois de celle-ci.

U..A COMMENT AGIT L'UCFF, AUPRÈS DE QUI ?

L'UCFF agit pour valoriser les savoir-faire, les atouts et l'efficacité des coopératives forestières dans leurs actions pour le regroupement des propriétaires forestiers privés, la gestion des forêts et la commercialisation des bois.

L'UCFF est un outil des coopératives forestières au service de la politique forestière.

Jusqu'aux années 1990, la gestion forestière était affaire de forestiers. Plus récemment, prenant conscience du dérèglement climatique, l'opinion et les ONGe s'invitèrent au débat : « la forêt est le dernier endroit de la nature : sauvons là », c'est-à-dire « n'y touchez plus » ! C'est dans ce contexte qu'agit l'UCFF pour promouvoir la multifonctionnalité de la forêt et une production forestière répondant aux besoins fondamentaux de l'Homme : se loger, se chauffer, se meubler, lire et écrire, transporter, etc.

Nos interlocuteurs sont les cabinets et services du Ministère de tutelle pour les projets de loi et les parlementaires pour les propositions de loi. Tammouz Helou en est le secrétaire général et avec son équipe instruit les dossiers et les défend avec le président et les membres du conseil d'administration. L'UCFF siège à France Bois Forêt, l'interprofession nationale. C'est au sein de cette interprofession que sont défendues en commun des grandes causes nationales comme le renouvellement des peuplements ou la modernisation des industries de transformation.

Un autre aspect des actions de l'UCFF est la communication. Ainsi des voyages de presse ont eu lieu sur le terrain, sur des thèmes comme le dérèglement climatique et l'impact sur la santé des forêts. Des sessions ont été montées pour des responsables afin de les entraîner pour mieux s'exprimer lors d'interviews dans les médias. Sur les réseaux sociaux, une équipe de l'UCFF répond aux affirmations, aux questions qui circulent sur la « toile ». Tout cela concourt à combattre les idées de nos détracteurs.

U..A POUVEZ-VOUS NOUS DONNER UN EXEMPLE CONCRET DU RÉSULTAT DE L'ACTION DE L'UCFF ?

Après la dernière guerre, le Fonds forestier national (FFN) a permis de planter de très vastes superficies sur des parcelles appauvries ou abandonnées par l'agriculture. Mais le FFN s'est arrêté à la fin des années 80. Depuis, les surfaces replantées n'ont cessé de diminuer, beaucoup de propriétaires n'en ayant pas les moyens. Après le COVID, la France a mis sur pied un Plan de Relance de l'économie avec un volet concernant la forêt : l'UCFF a travaillé avec le Ministère pour définir le cahier des charges et ses modalités d'application. Les coopératives, avec 40 % des dossiers, ont été les premiers reboiseurs. Cette tâche s'est poursuivie avec France 2030 et France Nation Verte. Autre exemple, l'UCFF participe à la mise sur pied de mesures de soutien pour les bois de crise à la suite des attaques de scolytes, d'incendies ou de tempêtes...

U..A ET AU NIVEAU EUROPÉEN ?

Lors du *Green Deal*, les institutions européennes ont eu une grande production de règlements et directives. Ainsi les directives « Oiseaux » et « Habitats » ont été à l'origine d'une évolution du Code de l'environnement français risquant d'empêcher la plupart des travaux en forêt sous prétexte de « détruire potentiellement un habitat d'oiseau protégé ». L'actuelle Commission semble revenir sur ces textes contraignants, avec des idées de simplification et souveraineté. Là aussi, l'UCFF est en relation avec des députés européens, avec les membres de la Commission et avec d'autres pays forestiers pour qui l'économie forestière est importante. Je veux citer les pays scandinaves en particulier. De plus, nous participons aux travaux d'organismes représentant les intérêts français à Bruxelles : le CEPF* pour les syndicats, le Copa* Cogeca* pour les coopératives, ELO*.

Tout ceci concourt au rayonnement des coopératives forestières. Malgré cela, il existe des mouvements appelant à contraindre fortement la gestion forestière et la récolte de bois en les opposant à la sauvegarde de la biodiversité, prônant la non-gestion, la libre évolution, etc., alors que tous les facteurs climatiques et économiques montrent que le véritable combat doit être celui de l'adaptation des forêts au changement climatique, de notre souveraineté forestière, de la compétitivité de notre industrie et de la décarbonation de notre économie. Pour cela les coopératives forestières sont un atout majeur !

*CEPF : Critical Ecosystem Partnership Fund

*Copa : Comité des Organisations Professionnelles Agricoles

*Cogeca : Confédération Générale des Coopératives Agricoles

*ELO : European Landowners Organization

Rencontre avec...

Guillaume Allys,
cogérant du Groupement
Forestier d'Arfeuille

Dominique Devautour,
technicien forestier

Denys Bouthillon,
cogérant



Vers une gestion à couvert continu : le témoignage du Groupement Forestier d'Arfeuille

Au cœur du plateau de Millevaches, à Royère-de-Vassivière (Creuse), le Groupement Forestier d'Arfeuille diversifie sa sylviculture. Sous l'impulsion des associés du GF et notamment de Guillaume Allys, cette propriété de 200 hectares, historiquement conduite en futaie régulière de douglas, amorce depuis quelques années une transition vers la futaie irrégulière.

Guillaume Allys,
cogérant

QU'EST-CE QUI VOUS A CONDUIT À VOUS ENGAGER VERS LA FUTAIE IRRÉGULIÈRE ?

Guillaume Allys_ Sur le plateau de Millevaches, la gestion classique en futaie régulière conduit inévitablement à des coupes rases suivies de régénération naturelle ou de reboisement. Ces interventions ont un impact très fort sur le paysage et l'environnement. Face à ce constat, l'idée s'est peu à peu imposée d'explorer d'autres modes de gestion, capables de maintenir en permanence un couvert forestier. Mon objectif est de sortir du schéma régulier pour proposer une forêt plus étagée, aux essences diversifiées, et moins impactante pour le paysage et les écosystèmes. Ce sont des convictions personnelles, pour lesquelles j'accepte volontiers qu'elles puissent s'accompagner de certains compromis économiques.

COMMENT LA COOPÉRATIVE VOUS A-T-ELLE ACCOMPAGNÉ DANS CETTE TRANSITION ?

GA_ C'est un véritable cheminement collectif engagé depuis plusieurs années. Nous avons beaucoup échangé, débattu et observé avec les équipes d'UNISYLVA, notamment Suzon et Emmanuel. La coopérative a mis en place une méthodologie précise pour accompagner cette attente croissante des propriétaires. Un diagnostic est réalisé pour connaître les caractéristiques dendrométriques du peuplement (surface terrière, structure du peuplement, qualité ...) ainsi que des inventaires périodiques afin de suivre l'évolution du peuplement et sa régénération.

CONCRÈTEMENT, QU'EST-CE QUE L'IRRÉGULARISATION CHANGE DANS VOTRE QUOTIDIEN DE GESTIONNAIRE ?

GA_ Cela change totalement le regard porté sur la forêt ! On ne raisonne plus à l'échelle du peuplement, mais arbre par arbre. On s'interroge sur leur position dans l'espace, leur avenir et le rôle qu'il peut jouer dans la dynamique du peuplement. Cette approche est particulièrement stimulante. Elle donne envie de s'impliquer davantage. C'est aussi un formidable levier pour intéresser les nouvelles générations à la forêt.

LA FUTAIE IRRÉGULIÈRE EST EXIGEANTE. DANS QUELLES SITUATIONS VOUS SEMBLE-T-ELLE MOINS ADAPTÉE ?

GA_ Cette gestion présente de nombreux atouts, mais il faut rester pragmatique : la futaie irrégulière n'est pas une réponse unique applicable partout de la même manière. Elle nécessite des conditions spécifiques et peut montrer des limites, notamment sur des parcelles trop petites ou trop jeunes issues de plantations. Ma démarche, est de chercher des alternatives à la coupe rase, néanmoins face à une véritable impasse sanitaire, il faudra s'adapter. J'explore également d'autres alternatives à la plantation en plein, comme la régénération naturelle ou l'enrichissement. Sur une propriété de cette taille, nous avons la chance de pouvoir tester ces itinéraires et observer comment la forêt réagit. C'est une gestion qui demande de l'humilité et beaucoup d'observation.

EN QUOI LE SOUTIEN DE LA COOPÉRATIVE EST-IL INDISPENSABLE DANS CE PROCESSUS DE LONG TERME ?

GA_ Irrégulariser une forêt demande une connaissance fine du peuplement (capital sur pied, productivité, structure) ainsi qu'une grande technicité lors des martelages et un suivi régulier. Elle nécessite également de s'inscrire dans le temps long tant du côté du propriétaire que du gestionnaire. Aussi la coopérative UNISYLVA m'a proposé un contrat de suivi spécifique pour accompagner cette évolution. C'est un investissement nécessaire, car cela demande du temps de présence pour adapter chaque intervention au rythme de la forêt.

QUELLE EST VOTRE VISION À LONG TERME POUR LA QUALITÉ ET LA VALORISATION DE VOS PEUPELEMENTS FORESTIERS ?

GA_ L'objectif est l'amélioration qualitative continue des peuplements. À côté des bois "intermédiaires" pour l'industrie, nous visons, à terme, la production de pièces de douglas exceptionnelles, avec un gros volume individuel et une forte proportion de duramen. Ce sont des produits qui trouveront place sur des marchés de niche à haute valeur ajoutée.

LA PROPRIÉTÉ EN BREF

- Surface : 200 ha
- Localisation : Royère-de-Vassivière (Creuse)
- Essence principale : douglas
- Type de peuplement initial : futaie régulière de douglas issue pour une bonne part de reboisements post-tempête 1999
- Objectif : transition vers la futaie irrégulière

En bref

L'avenir se dessine !

Depuis 2022, sous l'impulsion de notre ancien directeur général Gilles de Boncourt, nous avons lancé une initiative destinée à réunir la nouvelle génération de propriétaires gestionnaires forestiers. L'idée était de rencontrer les enfants et petits-enfants des adhérents actuels, ainsi que les plus jeunes de nos adhérents, afin de susciter leur intérêt pour leur forêt et la coopérative.

Nous proposons deux rencontres par an autour d'une thématique d'actualité ou d'un sujet structurant pour la filière : réchauffement climatique, coupe rase, aides de l'État... Nous avons eu la chance d'accueillir des intervenants passionnants, comme Jean-François Dhote, directeur de recherches à l'INRAE. Mais la plupart de ces rencontres sont animées par notre équipe de direction, très investie : Benoît Rachez, directeur général, Emmanuel Cacot, directeur technique, et Ghislain de La Rochethulon, directeur commercial.

Avec le recul, nous sommes heureux de constater que cette formule répond à un véritable besoin et rencontre un réel succès. Au-delà de l'aspect formateur, ces moments sont surtout l'occasion de se rencontrer, d'échanger librement et de confronter des points de vue sur les problématiques forestières. C'est en effet un vaste sujet, complexe à appréhender lorsque l'on débute et bien souvent intimidant.

Cinq rencontres ont eu lieu. Une quarantaine de personnes y sont déjà venues une ou plusieurs fois. Les profils sont très variés, avec des âges allant de 20 à 55 ans – on est jeune longtemps dans l'univers forestier ! – et des niveaux de connaissances différents. Cette diversité fait la richesse de nos échanges.

Pour en savoir plus ou recevoir une invitation aux prochaines rencontres, contactez par mail **Andréa Cosnier** :

envois@unisylva.com.



Louise Hurstel - administratrice et responsable du groupe jeune

Nouveau référentiel PEFC : quelles incidences sur la récolte des menus bois ?

Le référentiel PEFC précédent restait relativement flou sur le devenir après coupe des menus bois (branches inférieures à 7 cm de diamètre). Le nouveau limite la récolte qui, si elle est répétée, peut engendrer des pertes de croissance des peuplements, a fortiori si elle est couplée à l'export du feuillage notamment lors de la récolte de bois énergie.

UNISYLVA a longuement participé à la définition de ces nouvelles exigences au sein de PEFC afin de déterminer les cas génériques documentés pour lesquels la récolte de ces menus bois est interdite ou à l'inverse autorisée et ainsi limiter les cas où un diagnostic pédologique est nécessaire.

Cas où la récolte des menus bois est INTERDITE	Cas où la récolte des menus bois est AUTORISÉE*	Autres cas
Zone Forestière de Haute Valeur Écologique (cœur de parc national, réserve naturelle, arrêté de protection de biotope, ripisylves, milieux ou habitats remarquables, etc.), Pentes > 30 % (sauf exploitation au câble-mât).	- Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), - Mises en sécurité des voiries et réseaux, - Créations d'infrastructures forestières, - Lisières de champs et prés, - Récolte pour distillation de feuillage, - Ouvertures de cloisonnements, - Premières éclaircies, - Coupes finales suivies de reboisement ou régénération naturelle, - Coupe de taillis > 20 ans.	Diagnostic pédologique à réaliser afin de déterminer le niveau de sensibilité du sol : - Sensibilité forte : pas de récolte des menus bois, - Autres sensibilités : laisser le feuillage et 10 % (faible) à 30 % (moyenne et intermédiaire) des menus bois.

(*) D'autres exigences sont associées à ces cas de figure : ressuyage avant débardage des bois, documentation de l'origine des menus bois, etc.

Zoom sur

La facturation électronique, un nouveau fonctionnement dès le 1^{er} septembre 2026

La loi française rend obligatoire la facturation électronique **pour toutes les entreprises, y compris les micro-entreprises et les exploitations agricoles**. Cette réforme vise à moderniser les échanges, réduire les fraudes et simplifier les déclarations fiscales. Pour les sylviculteurs, cela signifie une adaptation progressive, mais aussi une opportunité de gagner du temps et de sécuriser les transactions.

Qui est concerné ?

TOUS LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS DISPOSANT D'UN NUMÉRO SIREN.

Nous vous recommandons de vérifier dès aujourd'hui la validité de votre numéro SIREN ainsi que votre statut fiscal, assujetti ou non assujetti à la TVA.

Au jour de parution de notre lettre, nous sommes dans l'attente de précisions pour les propriétaires soumis au régime forfaitaire de TVA.

Quand ?

Dès le 01 septembre 2026 :

UNISYLVA émettra ses factures de prestations sylvicoles ou de gestion conseil au format électronique, que vous devrez être en mesure de **recevoir**, via une plateforme agréée (PA). Votre coopérative continuera en parallèle à vous envoyer vos factures par mail ou courrier.

Dès le 01 septembre 2027 :

Toutes vos factures de vente de bois à des entreprises disposant d'un numéro SIREN devront être **émises** au format électronique, toujours à partir d'une plateforme agréée. UNISYLVA vous achète du bois et effectue pour votre compte la facture de vente de bois. À compter du 1^{er} septembre 2027, celle-ci continuera d'être faite par UNISYLVA et envoyée sous forme de facture électronique à la plateforme agréée que vous aurez choisie.

Comment ?

Il existe de nombreuses plateformes agréées : <https://www.impots.gouv.fr/je-consulte-la-liste-des-plateformes-agreees>

Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre expert-comptable si vous en avez un.

UNISYLVA vous propose, néanmoins, **une solution pour simplifier vos démarches dans le cadre des facturations entre UNISYLVA et vous**. Il vous sera possible de mandater votre coopérative afin qu'elle effectue, pour votre compte, votre inscription à l'une des plateformes agréées retenues, à savoir la plateforme SAGE. **La fiche fiscale n°13-2026 sur le sujet de la facturation électronique viendra compléter cet article**. Vous pourrez la retrouver dans votre espace adhérent sur le site internet d'UNISYLVA.

Attention, les sanctions en cas de non-respect de la facturation électronique peuvent être conséquentes ! Veillez bien à vous mettre en conformité par rapport à cette nouvelle réglementation.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez envoyer un mail à **Aurore Garnier**, responsable appui administratif aux adhérents : aurore.garnier@unisylva.com



Hommage à Gilles Guespereau



Gilles Guespereau, forestier Icaunais, attaché à la Bourgogne avec passion, son métier d'ingénieur chimiste l'a parfois éloigné de son terroir, pour piloter des laboratoires du groupe l'Oréal. Mais ses bois étaient suivis sans relâche.

Fier de la tradition transmise par sa famille pour la gestion de la forêt, il s'est investi avec enthousiasme à la gestion de ses bois en partageant avec ses enfants les valeurs si belles et si fragiles de notre forêt et de notre faune.

En ingénieur entreprenant et expérimenté avec un sens très respectueux de ceux qui sont à la tâche, il met très vite à la disposition de tous son expérience de dirigeant et de forestier.

Membre du syndicat des propriétaires forestiers privés de l'Yonne et du **CETEF**, ils lui ont confié en 1974, en tant que plus jeune d'entre eux, la création de la première union de propriétaires forestiers privés, le **GEDEFY**, qui prit rapidement la forme de coopérative. Gilles Guespereau en sera le président jusqu'en 2004.

Gilles Guespereau sera un participant majeur à la construction d'**UNISYLVA** dont il sera le président de la section Bourgogne et vice-président de la coopérative jusqu'en 2016.

Parallèlement, pendant plus de vingt ans, il sera administrateur du syndicat des propriétaires forestiers privés de l'Yonne, **Fransylva**, plus de dix-sept ans présent au bureau du **CRPF** de 1993 à 2010 et son président de 1996 à 2004. Il sera aussi très impliqué dans de nombreux organismes de la filière, le **FOGEFOR**, ou encore la **SAFER**.

Un si bel engagement est un exemple, sa sagesse, sa patience, sa précision et son sens de l'observation sont sans nul doute des qualités rares d'un homme complet aux services des autres et de sa famille. Merci à elle de l'avoir partagé.

Gilles, vous qui aimiez tant passer des heures dans votre forêt, à observer et veiller chaque parcelle et chaque arbre. Continuez de profiter de nos houppiers dressés vers le ciel et ne nous oubliez pas.

Jérôme Arthus-Bertrand
Vice-Président d'**UNISYLVA**